

Ordre du jour :

# D.E.F.I.J – Division de l'Expertise Financière et Juridique

Le 3 décembre 2013

10h00

Rectorat - Salle Philippe Lucas

Réunion organisée par : Monsieur RIVIERE	Référent technique CIC Type de réunion :	2 <sup>ème</sup> Comité académique de pilotage CIC
- Monsieur JAUNIN - Monsieur LAFOND-PUYE - Madame MASNEUF - Monsieur MAUGER - Monsieur FONTAINE - Monsieur BEAUGUITTE - Monsieur ANDOUARD - Monsieur BOROWCZAK - Madame WION - Madame LAY - Monsieur VERGELY - Madame LOYER - Madame ENDRESS - Madame GOMES - Madame BACON - Monsieur LEYOUDEC - Madame MOUTIER - Madame MOUTIER - Madame MAUROUARD - Madame DANGUY - Madame DANGUY - Madame DAGORN - Madame LOISEL - Monsieur LEHOUX - Monsieur COLSON - Monsieur MAGNIER - Madame COCOUAL - Madame BRINGAULT	secrétaire général Secrétaire général adjoint Secrétaire général adjointe, DRH Proviseur du lycée professionnel « Sa Proviseur du lycée général et technolo Principal du collège « C. Lemaître » « Principal du collège « P. Aguiton » de Principal du collège « F. Truffaut » de Chef de la DEC Chef de la DE Chef de la DEFIJ, référent promoteur Adjoint au chef DEFIJ DEFIJ, référent adjoint CIC pour les publications de la plateforme de DEFIJ Chef de la DAAGE DAAGE DAAGE DPE Chef de la DEPAP DIFOR Chef de la DPEP Chef du SCP Chef du SAGED Chef du SIB	ogique « J. Guehenno » de FLERS d'AUNAY sur ODON e BRECEY 'ARGENTAN CIC processus du titre 2
- Madame ROLLET - Madame MONTIER - Monsieur SIMON - Madame BOURVIC - Madame POUSSET-GAUT		
- Monsieur DAIRAIN  COMPTE RENDU	Proviseur du lycée polyvalent « P.S d ELEVE DE DECISIONS	e Laplace » de CAEN  Rédacteur : N RIVIERE - 18/12

Le secrétaire général a présidé le 3 décembre le deuxième comité de pilotage académique de contrôle interne. Celui-ci a été principalement consacré aux actualités générales du contrôle interne académique et ministériel ainsi qu'à la présentation de travaux déjà entrepris depuis début septembre dans les services académiques et quelques établissements.

## - Relevé de décisions du comité de pilotage ministériel CIC-CIB du 14 novembre 2013 :

Thèmes abordés

- Feuille de route à cible 2014 - Socle CIC / présentation Monsieur VERGELY, référent promoteur académique CIC

- Les bourses scolaires

- La commande publique

Au regard de l'avancement du plan d'action ministériel CIC 2012-2014 (57 actions réalisées sur les 102 actions envisagées pour 2013 et des observations de la cour des comptes relatives à l'application encore trop partielle des dispositifs ministériels de contrôle interne pour être pleinement efficace, les membres du comité ministériel CIC-CIB ont décidé de maintenir pour l'année scolaire en cours le contenu de la feuille de route adressée aux académies le 19 septembre 2012.

- Les heures supplémentaires effectives (HSE)

- Les titres à valider (TAV - titre 2 masse-salariale)

• Temporisation du rythme de diffusion de référentiels à l'attention des services académiques, afin de permettre la

bonne application de ceux déjà diffusés mais déployés de manière très hétérogène, 22 référentiels au total dont 11 relèvent du Titre 2 (dépenses de personnel) et 11 hors Titre 2 (dépenses d'investissement, de fonctionnement, et de subvention)

- Insister sur la nécessité de consolider et de pérenniser un « socle CIC » dans chaque académie (Organisation CIC Pilotage CIC Formalisation et traçabilité CIC déploiement des AMR-clés T2 et HT2 Fonctions support CHORUS Réponse à l'enquête annuelle campagnes de contrôle thématique DAF C3), préalablement à la mise en œuvre des nouvelles actions de maîtrise des risques (AMR).
- Un recensement ciblé des difficultés de mise en œuvre du CIC dans les services centraux et déconcentrés sera réalisé avant la période estivale 2014 permettant ainsi de préparer une nouvelle version du plan d'actions ministériel pour la période septembre 2014 - août 2016. De nouvelles AMR seront notamment intégrées en vue de renforcer l'effectivité du CIC au sein des services déconcentrés.

### - Effet-réseau et appui aux référents CIC / présentation Monsieur RIVIERE, référent technique académique CIC (RCIC)

- L'administration centrale souhaite amplifier l'effet-réseau CIC afin d'installer davantage de cohérence dans les pratiques au sein du ministère et de générer des dynamiques de collaboration entre les référents techniques académiques. L'espace CIC du portail de la DAF sera modifié en conséquence afin d'incorporer des rubriques d'échanges thématiques entre référents techniques.
  - Monsieur le secrétaire général souligne également l'importance de l'effet-réseau au niveau l'académie. Le déploiement du contrôle interne sur l'ensemble du réseau académique se fera aussi par la mutualisation des outils, des connaissances, et des expériences. Le futur portail internet académique permettra le partage de l'information en matière de contrôle interne.
- Le ministère envisage également d'appuyer les référents académiques dans leurs missions en mettant à disposition un nouvel outil (G2P). Cet outil de gestion de projet comporte des fonctionnalités qui devraient répondre à la majorité des besoins des référents techniques notamment dans le cadre du suivi du niveau d'avancement des AMR et de l'archivage des pièces justificatives. Une expérimentation est envisagée avec 2 ou 3 académies au premier trimestre 2014. L'académie de Caen est pressentie pour tester l'outil.

### - Le dispositif de contrôle interne dans l'académie de Caen pour l'année scolaire 2013-2014;

- Le plan d'actions académique (présentation Monsieur RIVIERE, RCIC)
  - Il constitue la pierre angulaire du dispositif CIC car ce document retrace l'ensemble des actions de maîtrise à mettre en œuvre dans l'académie afin de maîtriser raisonnablement les principaux risques locaux. Ce plan d'actions académique pour l'année scolaire 2013-2014 qui se décline en 255 actions, couvre l'ensemble des processus comptables (Masse salariale / hors masse salariale) et concerne dans l'immédiat principalement les services académiques. C'est un document de pilotage, actualisé annuellement, qui doit être appréhendé comme une aide à la fiabilisation des processus comptables. Un focus sur la mise en œuvre de ce plan d'actions académique sera présenté au prochain comité académique de pilotage du contrôle interne (courant mai 2014)
- Le reporting mensuel académique du contrôle interne (présentation Monsieur RIVIERE, RCIC)
  - Un projet de reporting mensuel académique du CIC est présenté aux membres du comité. Cet outil vise à assurer le suivi régulier du déploiement du dispositif de CIC (plan d'actions académique) au sein de l'académie, afin d'en analyser périodiquement, l'effectivité, l'efficacité et la pertinence. Il permettra à l'équipe de direction ainsi qu'aux responsables du pilotage académique du CIC, de disposer d'une évaluation objective des efforts de déploiement du CIC engagés par les services académiques et les établissements. Ce document est structuré autour des principales thématiques du Socle CIC.
  - L'enquête annuelle ministérielle menée au titre de l'année 2012 et le plan d'actions académique font apparaître que l'académie est en mesure de répondre à 128 AMR sur 185 AMR proposées dans les référentiels ministériels au niveau académique soit 69 %. Par ailleurs, 53 AMR « clé » sont actuellement déployées pour 68 imposées à fin septembre 2014 (décision du comité de pilotage ministériel CIC-CIB du 14 novembre 2013) Monsieur le secrétaire général s'interroge sur le faible nombre d'établissements associés à la démarche de CIC. Pour répondre aux objectifs assignés dans la note DAF A3 du 14 octobre 2013, il est demandé de poursuivre les efforts de déploiement du contrôle interne en EPLE.
- Les principales échéances du calendrier académique CIC 2013/2014 / présentation Monsieur RIVIERE, RCIC
  - Mars => Lancement de l'enquête ministérielle
  - Avril => Restitution de l'enquête au ministère
  - Courant mai => 3<sup>ème</sup> comité académique de pilotage du contrôle interne

### - Les heures supplémentaires effectives (HSE)

- La traçabilité des heures dans l'outil ASIE / Présentation Monsieur RIVIERE, RCIC ; Madame BACON

Le référent technique académique au travers de supports a rappelé le contexte et l'attente croissante de l'institution et de la cour des comptes pour une mise en œuvre d'actions visant à favoriser la transparence et à assurer une meilleure lisibilité de l'information. Cet objectif suppose notamment la limitation de l'utilisation du code motif neutre «actions diverses » (environ 22% du volume global des HSE de l'académie de Caen pour l'année scolaire 2012-2013 contre 19% l'année précédente).

Pour favoriser une meilleure traçabilité des heures dans ASIE, il est nécessaire de traiter le problème de traçabilité des HSE en amont et en aval du processus

#### En amont

En renforçant la partie « attribution des HSE » en indiquant dans la mesure du possible sur chaque notification d'HSE un code indemnité et un code motif. La DE appliquera cette démarche pour les HSE lycées. De manière à couvrir l'ensemble du périmètre de données de l'académie, il est nécessaire que <u>les DOSS des départements</u> appliquent cette même démarche pour les HSE collèges

#### En aval

- Par la création d'un document synthétique (code indemnité / code taux / code motif) dont l'objectif principal est d'aider les personnes en charge de la saisie des HSE dans ASIE. (présentation en séance par madame Bacon)
- Par la création d'une liste qui permettrait de recenser les principales actions effectuées avec un code motif « actions diverses ». Une requalification de l'action identifiée sera effectuée avec un code motif plus approprié. Ces documents seront très prochainement adressés aux établissements de l'académie
- ✓ En proposant une campagne de sensibilisation aux bonnes pratiques à chaque rentrée scolaire.
- Rappel réglementaire sur les HSE / présentation Monsieur VERGELY, référent promoteur académique CIC Suite à des refus de paiement d'HSE de la part de la DRFIP, monsieur Vergely, en sa qualité de chef de la division de l'expertise financière et juridique, a souhaité rappeler les modalités de saisie des indemnités effectuées en établissement dans ASIE. (lettre-circulaire du 22 septembre 2011 et lettre-circulaire n°2013-66 du 8 novembre 2013)

Conformément aux règles de la comptabilité :

- ✓ Saisine des services constatés de manière régulière
- ✓ Saisine des services constatés au cours de l'année scolaire avant le 30 août de l'année en cours
- ✓ Interdiction d'effectuer des saisines globales et collectives en fin de trimestre
- ✓ La règle du service fait, en application de laquelle aucune saisie par anticipation des HSE n'est autorisée.

# - Les bourses de l'enseignement scolaire / Présentation Monsieur RIVIERE, RCIC ; Madame BRINGAULT, responsable SIB

Afin de montrer tout l'intérêt de la démarche de CIC dans le fonctionnement courant d'une structure, un contrôle de supervision à posteriori réalisé par le service interdépartemental des bourses (SIB) a été présenté aux membres du comité de pilotage CIC.

Le SIB a ainsi engagé en mai dernier un travail d'évaluation du processus de gestion des bourses nationales de lycées en effectuant une revue de la qualité des dossiers sur échantillon (337 dossiers / 4 000 dossiers acceptés). Résultat de l'évaluation => 8% des dossiers de l'échantillon ont présenté une anomalie et sont donc non conformes. Le dispositif CIC du service a donc été adapté en conséquence afin de renforcer les contrôles à priori des gestionnaires (rappel de la réglementation en réunion de service + Mise à jour de la fiche d'aide à l'étude des dossiers).

# - Les titres à valider (TAV - Titre 2 Masse salariale) / Présentation Madame Endress, Adjoint - RCIC; Processus T2

Suite à la nouvelle procédure d'intégration automatisée des indus de paye dans le module des recettes non fiscales de CHORUS, un dispositif de recouvrement des indus de paye a été institué dans l'académie. Madame Endress, coordinatrice académique de la paye a souhaité faire un retour d'expérience sur le dispositif mis en œuvre et recueillir les éventuelles observations / remarques des responsables RH, membres du comité de pilotage CIC. Doit-on ajuster le mode opératoire retenu? Dans l'immédiat, il a été décidé de conserver le dispositif en état et de faire un nouveau point de situation sur le dispositif courant 2014.

Rappel => Les anomalies détectées dans l'application CHORUS au moment de l'intégration des flux d'indus issus de l'application PAY, ont conduit l'AIFE à suspendre le processus pour permettre la mise en œuvre de mesures correctives. L'interruption des flux inter-applicatifs a donc généré un stock important d'opérations qu'il a fallu traiter, suite à la relance du processus et à la lumière des nouvelles directives afférents à la prescription, dans un délai très contraint. Cet objectif a pu être atteint grâce à la mise en œuvre du nouveau processus.

√ 1 080 titres à valider ont ainsi été traités et corrigés dans CHORUS pour un montant global de 1,1 M€

# - La commande publique / présentation Monsieur Leyoudec, responsable de la DAAGE

Le Comité de révision ministériel a décidé le 21 février 2013 la mise à disposition de nouveaux référentiels ministériels dont celui concernant la commande publique.

Monsieur Leyoudec présente aux membres du comité les principales actions de maitrise des risques envisagées dans les services académiques afin d'améliorer le processus de la commande publique.

- Projet de mise en place par la DSI / DEFIJ d'un outil de restitution automatisé (à destination des services métiers de la D2P-PB et de la DEFIJ)
- Mise en place d'un tableau statistique trimestriel par la DEFIJ pour contrôler le nombre et le % d' EJ de régularisation dans chaque service prescripteur.
- Diverses Actions destinées à couvrir les risques dans les domaines du service fait (SF), des pénalités, et des intérêts moratoires.

Une réunion technique relative à la mise en place du référentiel CIC "Charges / Commande publique" s'est tenue le 10 octobre dernier avec l'ensemble des services académiques concernés par ce processus.

Prochain comité académique de pilotage du contrôle interne => courant mai 2014

Validation:

14